

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 4 OCTOBRE 2021, À 19 H, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^E RUE À MURDOCHVILLE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard,
maire-suppléant

Et :

La directrice générale
et secrétaire-trésorière
par intérim : Emmanuelle Desrochers-
Perrault

Est absent :

Le conseiller :
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2021.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2020-2021.

10. **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 21-086 - VENTE DU 641-643, AVENUE MILLER.**
11. **PAIEMENT DE LA FACTRE 397449 AU GROUPE ALTUS.**
12. **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**
13. **NOMINATION D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**
14. **DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.**
15. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES.**
16. **AFFAIRES NOUVELLES.**
 - A)
 - B)
 - C)
17. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**
18. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 13 septembre et de l'assemblée spéciale du 20 septembre 2021 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 13 septembre et de l'assemblée spéciale du 20 septembre 2021 soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 SEPTEMBRE 2021 AU 5 OCTOBRE 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose, pour acceptation par les

membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 15 septembre au 5 octobre 2021 incluant les dépôts salaires et qui s'élève à 157 358,72 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 15 septembre au 5 octobre 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2220 à 2235 (le chèque 2228 fut annulé), les dépôts directs 592 à 622 ainsi que les prélèvements 490 à 531 confirment les paiements effectués du 15 septembre au 5 octobre 2021 et totalisant la somme de 157 358,72 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose, pour approbation des membres du Conseil, le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2021. Le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2021 se lit comme suit :

Revenus :

Au 30 septembre 2021 : 2 147 836,61 \$

Dépenses :

Au 30 septembre 2021 : 1 446 052,07 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

9. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2020-2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose les états comparatifs 2020-2021.

Elle répond aux interrogations des membres du Conseil.

10. RÉSOLUTION 21-180 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 21-086 - VENTE DU 641-643, AVENUE MILLER.

CONSIDÉRANT la résolution 21-086 cédant à monsieur Pierre Trudel la propriété située au 641-642, avenue Miller (lot 5856933).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Trudel a demandé que le contrat d'acte de vente soit établi au nom de sa compagnie, soit 9424-0322 Québec inc.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le nom de l'acquéreur de la propriété située au 641-643, avenue Miller (lot 5856933), soit et est la compagnie 9424-0322 Québec inc.

11. RÉSOLUTION 21-181 - PAIEMENT DE LA FACTURE 397449 AU GROUPE ALTUS.

CONSIDÉRANT la facture 397449 du Groupe Altus pour des travaux de tenue à jour du rôle d'évaluation foncière.

CONSIDÉRANT QUE cette facture s'élève à 5 824 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

12. RÉSOLUTION 21-182 - RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la date fixée pour le renouvellement des assurances collectives des employé(e)s de la Ville de Murdochville est le 1^{er} octobre 2021.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de renouvellement de Desjardins Assurances magasinée, analysée et préparée par le courtier en assurances de la Ville, la firme Robin Veilleux.

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collectives a une durée de 12 mois débutant le 1^{er} octobre 2021.

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collective représente un coût annuel prévu de 48 171,60 \$, variant selon le nombre d'employé(e)s couverts, le salaire annuel de base de chacun et la couverture à laquelle chacun souscrit (célibataire ou familial).

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la convention collective des employé(e)s de la Ville, la prime est acquittée à 75 % (36 128,64 \$) par la Ville et 25 % (12 042,96 \$) par les employé(e)s.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Desjardins Assurances telle que déposée par le courtier Robin Veilleux au coût annuel prévu de 48 171,60 \$ et accepte de déboursier la somme approximative de 36 128,64 \$ représentant 75 % de cette prime.

13. RÉSOLUTION 21-183 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.

CONSIDÉRANT la demande du Club Lions de Murdochville pour que la Ville de Murdochville offre le vin d'honneur lors de la rencontre soulignant le 40^e anniversaire du Club, le 13 novembre prochain.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville offre au Club Lions de Murdochville, par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 150 \$, soit 75 \$ de Énergie Éolienne du Mont Copper et 75 \$ de Énergie éolienne du Mont Miller, pour l'achat d'un vin d'honneur qui sera servi lors de la rencontre soulignant le 40^e anniversaire du Club, le 13 novembre prochain.

14. RÉSOLUTION 21-184 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES.

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière

pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019.

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville prévoit la formation de huit (8) pompiers pour le programme Pompier I, huit (8) pour l'auto-sauvetage, quatre (4) pour l'opération d'autopompe, huit (8) pour la désincarcération, huit (8) pour la conduite de véhicule électrique et hybride, huit (8) pour le sauvetage en espaces clos et trois (3) formations d'officiers urbains au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte-de-Gaspé en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De présenter une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Côte-de-Gaspé.

15. AFFAIRES NOUVELLES.

Aucun point n'est apporté.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

17. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 45.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

EMMANUELLLE DESROCHERS-
PERRAULT
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
adjointe